

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 28 novembre 2019

heure de début de séance : 18 heures 15

heure de fin de séance : 21 heures 15

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Alain ABADIE	Proviseur
<i>Secrétaire de séance</i>	Sylvie ARCHIMBEAU	Professeur

Nombre de membres présents : 20

Quorum : **Atteint**

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 5 novembre 2019 est *approuvé* [X]
refusé []

Résultat du vote : unanimité

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	1	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)	1	
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Transports scolaires		
V	Conventions	1	
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)		
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...		
IX	Formation continue. GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Mise en place des instances		
XII	Questions Diverses	1	
<i>Tous les documents afférents aux votes ont été envoyés avec la convocation</i>			
TOTAL		<u>4</u>	

Le 2 décembre 2019

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
	

Transmission à l'Inspecteur d'Académie
le

Transmission au Recteur
le

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du
JEUDI 28 NOVEMBRE 2019***sous la présidence de : Alain ABADIE*

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement :	Alain ABADIE	X		
- Adjoint :	Corinne MADRANGE	X		
- Gestionnaire :	Rodolphe FEVRE	X		
- Conseiller Principal d'Education :	Bénédicte DIAZ			X
- Chef des travaux :	Françoise VAISSE	X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement :	1 – Dolorès ROQUE			X
	2- René MORENO		X	
- de la commune siège :	1 – Elisabeth PISSARO			X
- du groupe de communes	1 – Nataly DARTIGUELONGUE		X	
- qualifiées	1 –Philippe PUJAS –Directeur IUT			X
	2 -			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
<i>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</i>				
	1 – Clément GRENET	X		
	2 – Sylvie ARCHIMBEAU	X		
	3 – Marc DUPARAY remplacé par Jonathan MERLE	X		
	4 – Pierre PRIM remplacé par M'Hamed BEN AMAR	X		
	5 – Béatrix PETIT	X		
	6 – Claudine DARS DENISE	X		
	7 – Laurent ANTONELLI	X		
<i>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</i>				
	1 – Jean Luc SALINAS remplacé par Jamila HARRAT	X		
	2 – Nadine AGUERA	X		
	3 – Morgan DOREY	X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 – Alima HAMMOU	X		
	2 – Zolika BRAFMAN		X	
	3 – Séverine MONTAGNIER			X
	4 – Alain LEFEBVRE	X		
	5 – Judith TORTI			X
	6 –			
	7 -			
- élèves	1 –Ilies SANCHEZ représenté par Thomas DOUNAT	X		
	2 – Bastien CALABRO		X	
	3 – Raphaël THIBAUT	X		
	4 – Nikita SALINAS représentée par Manon SABOUREAU	X		
	5 – Lucas ANDREU	X		
MEMBRES INVITES				

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 28-11-2019
- N° de séance : 2

Chapitre : II

Affaires financières

Budget 2020 GRETA

Le budget 2020 du GRETA Hérault Ouest est financé principalement par l'état et la région sur trois sites principaux : Béziers, Bédarieux et Clermont l'Hérault. Cette année nous fonctionnons sur des marchés déjà votés, l'incertitude étant le nombre de stagiaires pour la mise en place des formations.

Nous avons 1 859 384, 00 € de recettes prévisionnelles de la région et 65 217,00 € de recettes prévisionnelles de l'état pour un budget total de 2 613 380.00 € qui a été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du GRETA le 26 novembre dernier.

Résultat du vote : unanimité

BUDGET LPO 2020

Le budget du LPO se découpe en deux parties : les services spéciaux et les services généraux.

Les services spéciaux ont un budget total de 1 721 182,75 €.

Il comprend le dispositif de réussite éducative 288 000,00 €. La plateforme technologique qui a un changement financier cette année car nous ne bénéficions plus des fonds de l'Europe depuis 2018. Le rectorat prend en charge le salaire du conseiller technologique de la plateforme et 25% du budget viennent des prestations.

Le budget du service restauration et hébergement est de 551 482,75 € avec une augmentation de 50 000,00 € des recettes.

Le budget du service des bourses est de 800 000,00€, il est à noter que 40% des élèves sont boursiers sur l'établissement.

Mme Hammou demande alors qu'elle va être la situation au sujet des bourses suite à l'annonce gouvernementale d'une diminution de moitié des fonds sociaux.

M. Fèvre répond que pour l'instant nous ne sommes pas concernés mais nous verrons en avril si la mesure annoncée est bien mise en pratique.

Les services généraux ont un budget total de 1 520 189,03 €.

Ils comptent les activités pédagogiques (545 359,03 €). Les enseignements technologiques bénéficient d'une augmentation de 5 000,00 € pour chaque secteur (sanitaire et social, hôtellerie et industriel) pour compenser la baisse de la taxe d'apprentissage. Cette dernière permet d'acheter du matériel mais aussi de réaliser la maintenance des machines.

Les projets sont regroupés autour de thématiques communes car le projet d'établissement n'est pas encore voté. Nous avons donc trois axes :

- Ouverture culturelle et historique qui comprend entre autres « lycéens au cinéma, le voyage à Malte et le voyage en Allemagne . 8 000,00 € ont été gardés pour voter les projets à venir qui seront présentés lors du CA du mois de juin 2020.

- Réussite scolaire et santé (sorties voiles, Convivencia ...)

- Culture scientifique et citoyenneté (projet Erasmus, le débat citoyen en anglais, le jardin de la cité...)

Le dernier service des services généraux est l'administration et la logistique qui a un budget de 940 333,00 €.

Le budget est équilibré et la dotation du conseil régional a permis de répondre à nos besoins réels en matière de viabilisation et permettra peut être d'augmenter le fond de roulement qui est actuellement trop faible.

La masse salariale des personnels d'état affectés au lycée est de 19 713 922,52 €.

Le budget est mis au vote.

Résultat du vote : unanimité

Admission en non valeur :

Cela concerne des créances anciennes de 1436,10 € et cinq familles qui n'ont pas payé la restauration. Cette démarche arrive suite à des démarches sans succès visant à récupérer cette somme.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 28-11-2019
- *N° de séance* : 2

Chapitre : V

Contrats, conventions

Conventions et contrats

Le projet « Rencontres aux jardins » répond à un appel d'offre du rectorat qui donne une enveloppe de 500,00 € et l'établissement donnera lui aussi 500,00 € pour un budget total de 1500,00 €. Ce projet concerne le BTS ST3S afin de se rapprocher d'associations travaillant avec des personnes sans ressource. Il vise à sensibiliser les jeunes et à favoriser les échanges.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 28-11-2019
- *N° de séance* : 2

Chapitre : II

Travaux

Les travaux sur la toiture du bâtiment II ne sont pas terminés. Les échafaudages sont restés jusqu'en octobre et ont été retirés alors que les travaux ne sont pas finis. Les couvertines n'ont pas toutes été installées. La réception des travaux est prévue pour le 5 décembre or l'entreprise tarde à venir pour achever les travaux. De plus du matériel avait été laissé par l'entreprise ce qui a entraîné des risques de chutes avec le vent.

Le portique des élèves à l'entrée des élèves est opérationnel. Il a été demandé au personnel de récupérer une carte à l'intendance afin de pouvoir mettre en service le portail en bas du parking des professeurs.

L'appel d'offre pour la deuxième phase des travaux du bâtiment I a été lancée et les entreprises devront remettre leurs propositions pour mi décembre.

Mme Dars Denise demande si les travaux ont pris du retard

M. Fèvre annonce qu'il y aura au moins un mois de pause entre la fin de la démolition et le début de la reconstruction. M. Abadie pense que les travaux ne commenceront qu'au printemps.

Une rencontre a eu lieu avec les personnels de la région au sujet de la rénovation du bâtiment II. Les demandes concernent le parking, le parvis, la loge, le plateau sportif. M. Abadie a aussi demandé que l'hôtellerie soit déplacée dans le bâtiment II ce qui permettrait un lien avec les APR. L'hôtellerie subit de gros problèmes liés avec la pluie. Mme Aguera explique que deux repas ont dû être annulés (les 28 et 29 novembre) en raison d'une remontée des égouts.

La salle des professeurs et le cdi font aussi partie des demandes. M. Abadie a aussi demandé qu'un espace pour les clubs soit aménagé.

Mme Madrange soulève qu'il ne faut pas oublier les étudiants de BTS qui veulent un espace pour travailler en autonomie. Elle précise que cela peu changer un climat scolaire.

M. Fèvre fait alors un état des lieux des travaux dans le bâtiment III. Une salle est insonorisée sur les trois prévues sur la période du 25 novembre au 20 décembre. Ce travail devrait être continué sur les salles de la même aile du bâtiment.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 28-11-2019
- *N° de séance* : 2

Chapitre : XII

Questions diverses

- Une question des agents concerne la pointeuse pour ces derniers qui a été installée en 2002. Il s'avère que certains agents refusent de pointer. M. Fèvre répond qu'il regardera avec M. Abadie dans les archives et il précise que la pointeuse répondait à une demande des agents au moment de sa mise en place.
- M. Grenet lit la motion des professeurs élus. Elle a pour sujet les E3C soulignant les difficultés actuelles et à venir, les inégalités et le manque d'accompagnement.

Mme Madrange demande si les enseignants ont décidé de ne pas participer à la sélection des sujets. M. Grenet lui dit qu'il n'en sait rien, que tout dépendra des équipes et que les collègues décideront par eux-mêmes.

Mme Dars Denise déplore que les enseignants travaillent dans l'urgence et souligne que les élèves sont très angoissés.

La motion est mise au vote.

Résultat du vote : 5 abstentions

M. Abadie joindra la motion au compte rendu du CA et l'enverra à la rectrice.

Mme Hammou explique que sa fille qui est en 1^{ère} ne lui a donné de remontées des enseignants que pour le choix de l'ordre des langues vivantes. Mme Madrange précise que la question ne se pose pas pour les bacs technologiques car certains enseignements technologiques se font en anglais.

Mme Hammou demande alors si le tutorat proposé lors du dernier CA est toujours d'actualité. Mme Madrange lui répond qu'il sera mis en place et qu'elle va se rapprocher des enseignants de spécialité mais aussi de tronc commun. Un mail leur sera envoyé demain car il reste des financements via les HSA. Elle assure aussi que la souffrance des élèves a bien été entendue.

Les enseignants élus du Lycée Jean Moulin de Béziers.

Béziers, le 29 novembre 2019
Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 Paris
S/c de Madame Béatrice Gille
Rectrice de l'Académie de Montpellier
S/c de Monsieur Alain Abadie
Proviseur du Lycée Jean Moulin de Béziers

Objet : Réforme du baccalauréat général, organisation des E3C et réforme du baccalauréat professionnel.

Monsieur le Ministre,

Les professeurs élus du Lycée Jean-Moulin de Béziers expriment leurs inquiétudes et leur désaccord quant au principe de ces épreuves qui ne répondent ni à leur souci d'équité, ni à leurs exigences pédagogiques.

Monsieur le Ministre vous affirmez que le baccalauréat, premier diplôme de l'enseignement supérieur, ne serait pas attaqué, que l'organisation des établissements durant cette année scolaire ne serait pas affectée et que les conditions de travail des élèves et des personnels ne seraient pas mises à mal. Que penser de la note de la DGESCO récemment diffusée sur la mise en œuvre des épreuves communes en contrôle continu (E3C) ?

Elle confirme un calendrier des épreuves de bac réparties sur deux années, de janvier au mois de juin de l'année suivante et dessine un véritable parcours de combattant pour les élèves (en classe de 1^{ère}, ils passeront 5 épreuves d'E3C et 2 épreuves du baccalauréat de français entre mai et juin !). En refusant un cadrage national ou même académique pour l'organisation des épreuves, est confirmée la volonté de renvoyer au local le cadre de l'examen, laissant chaque établissement décider de l'organisation des épreuves (choix des sujets, des dates, des conditions de passage...).

Si la note de la DGESCO affirme que « l'évaluation des élèves ne doit pas donner lieu à des périodes successives de bachotage », comment faire autrement vu la lourdeur des programmes, le peu de temps pour les mener à bien quand il faut en plus entraîner les élèves aux épreuves et trouver le moyen de les évaluer pour la partie en contrôle continu composée de la moyenne du bulletin ?

Nous rejetons ce système qui nous amène à évaluer plus qu'à former et qui limite la liberté pédagogique par la standardisation obligatoire des progressions.

- Alors que certaines de ces épreuves sont prévues dès le mois de janvier, les banques de sujets ne sont toujours pas disponibles, aucune consigne concernant les

critères d'évaluation n'a été donnée au niveau national et aucun corrigé n'est prévu avec ces sujets.

- Les sujets des épreuves d'E3C « peuvent être choisis par classe ou par créneaux de convocation » (DGESCO, octobre 2019), ce qui ne permet pas de garantir l'équité entre les candidats.

- L'organisation de la passation de ces épreuves dans les conditions d'examen n'est pas requise (un élève par table, des tables étiquetées, deux surveillants par salle, un créneau horaire commun à tous les élèves, un sujet commun à tous les candidats...).

- Il n'est prévu aucune décharge horaire, et aucune précision quant à l'indemnisation pour les correcteurs n'a été faite, alors même que ce sont des copies de bac. Toutes les épreuves du baccalauréat doivent être indemnisées, les textes réglementaires existent pour cela (arrêtés du 13 avril 2012). Les professeurs, déjà surchargés de travail compte tenu des changements de programme, de la 2^{ème} heure supplémentaire imposable et du nombre accru de classes en responsabilité dans certaines disciplines n'envisagent pas de choisir les sujets, d'harmoniser les corrections et de corriger les copies d'examen tout en assurant leurs missions d'enseignement. La correction doit être dématérialisée alors que les établissements ne sont pas suffisamment pourvus en postes informatiques récents pour leur permettre de corriger sur leur lieu de travail.

- Il est prévu dans la note de la DGESCO que toute l'organisation de ces épreuves se fasse en interne augmentant les tâches déjà nombreuses de l'administration. Les convocations des correcteurs et la répartition des copies doivent être gérées par les services rectoraux des examens.

- Le fait qu'une commission d'harmonisation puisse modifier la notation d'un ensemble de copies remet en cause le travail des correcteurs et contrevient aux pratiques en vigueur jusqu'à ce jour pour les épreuves écrites du baccalauréat.

- Les nouvelles avancées pédagogiques prônées par nos IPR ainsi que les contenus divulgués en formation initiale pour nos futurs collègues diffusent l'idée que nous devons passer d'un enseignement pour évaluer à des évaluations pour enseigner où chaque élève soit confronté à des évaluations positives formatrices et ancrées sur une volonté de donner des repères de progressivité pour que chacun soit en mesure de se situer face à ses apprentissages et réussites. Nous constatons encore une fois que les injonctions ministérielles et les réalités de cette réforme sont encore en dissonance malheureuse avec les besoins des élèves et accentuent une fois de plus une idéologie déshumanisante des relations pédagogiques pour une transmission de connaissances utilitaristes rentables rendant compte d'une logique économique orientée des savoirs, et ce, au détriment toujours des populations les plus en difficulté, les plus éloignées de vos schèmes libéraux autocentrés. En ce sens nous réfutons cette oppressante nécessité du « tout évaluer pour trier », du « tout évaluer pour ne plus enseigner ».

- Nous ajoutons qu'au niveau du bac professionnel, le Chef-d'œuvre d'une part et la Co-intervention d'autre part sont réalisés sans aucune directive, aucun accompagnement dans la mise en place de ces dispositifs...

Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre revendication d'abrogation de la réforme du baccalauréat et de façon transitoire demandons l'annulation de la première session d'épreuves communes et la transformation de la session du troisième trimestre en épreuves nationales.

Considérant les conditions prévues pour l'organisation des E3C, nous refusons en l'état d'être associés à une telle entreprise.

Cette lettre s'appuie sur une motion présentée en conseil d'administration le 28 novembre 2019 et votée à l'unanimité moins quatre abstentions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond dévouement au service public d'éducation.

Les enseignants élus